

La police rappelle les mesures de prévention adéquates. Le risque de cambriolage peut déjà être considérablement réduit sans grand effort avec les précautions suivantes :

- Ne laissez pas vos valeurs à portée de main
- Simulez une présence
- Verrouillez systématiquement portes et fenêtres
- Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur
- Informez vos voisins de votre absence
- Videz votre boîte à lettres
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux
- Appelez le 117 en cas de cambriolage ou de suspicion
- Demandez conseil. De nombreux corps de police, mais aussi des entreprises privées, disposent de conseillères et conseillers compétents en matière de sécurité.

Des informations détaillées sur la prévention contre les cambriolages sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/>.